Objet : Reconduction de la convention de partenariat entre la mission opérationnelle transfrontalière et le centre national de la fonction publique territoriale

La convention de partenariat entre d'une part, **la mission opérationnelle transfrontalière (MOT)** et d'autre part, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conclue le 24 mai 2014 et renouvelée pour une période de 3 ans le 24 mai 2017, arrive à son terme le 23 mai 2020.

Conformément à l'article 8 « durée de la convention », le présent courrier acte la décision commune de la MOT et du CNFPT de renouveler leur collaboration, aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de trois ans.

Fait en 2 exemplaires originaux,

A Paris,

le 22 juin 2020

Le Président du CNFPT

François DELUGA

Le Président de la MOT

Robert HERMANN